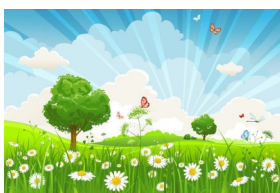




Agenda



Votations fédérales Elections communales 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Administration communale, Rue du Village 22, Arzier	Dimanche 7 mars
Elections communales 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Administration communale, Rue du Village 22, Arzier	Dimanche 28 mars
Elections communales 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Administration communale, Rue du Village 22, Arzier	Dimanche 25 avril
Elections communales 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Administration communale, Rue du Village 22, Arzier	Dimanche 16 mai
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal (ou Centre Communal et Scolaire), Arzier	Lundi 31 mai

7 MARS



ÉLECTIONS COMMUNALES

CHOISIR

POUR
ma
commune

www.pour-ma-commune.ch

EDITORIAL

Une législature, 5 ans de projets !

Nous voilà arrivant au terme d'une législature. Il est temps de regarder en arrière et de considérer le travail effectué.

Cette législature a été le théâtre de beaucoup de projets ; d'importants, tels la révision du plan d'affectation ou la construction d'une école intercommunale, et d'autres plus mesurés. Certains plus sensibles, comme la rue du Village, ou encore d'autres plus protocolaires, à l'image des divers règlements. Vous l'aurez certainement compris, le domaine d'action a été très large et les travaux réalisés nombreux !

Prenons pour exemple les infrastructures, où un énorme travail de mise en conformité et d'entretien a été réalisé, durant ces cinq dernières années, et pour lesquelles plus de CHF 5,415 millions ont été investis, que ce soit pour les routes (CHF 0.815 mios) ou pour l'eau et les canalisations (CHF 4.6 mios).

Quant à l'aménagement du territoire, cette législature a été une période charnière pour la révision des plans d'affectation pour toutes les autorités communales. Bien que le nôtre ne soit pas encore terminé, nous sommes à bout touchant et espérons pouvoir mettre à l'enquête dès réception du retour cantonal. Une telle révision nécessite un long travail, ayant un impact sur plusieurs services et divers règlements.

Le projet d'un Centre Scolaire Intercommunal Le Bix mérite quelques mots. Ce n'est en effet pas souvent qu'un projet de cette dimension, et impactant plusieurs dicastères, est traité par une Municipalité. Malgré les divers aléas d'un tel projet, qu'ils soient techniques ou procéduraux, ce projet à une dimension particulière car il concerne directement la jeunesse et s'avère indispensable au vu de l'évolution des enclassements. En effet, les classes dans des portacabines doivent rester des solutions temporaires et ne devraient pas être une solution alternative à la construction d'infrastructures nécessaires.

Il paraît également opportun de rappeler que d'autres projets, plus ciblés, ont également été accomplis, permettant ainsi la rénovation, l'entretien et l'équipement de nos bâtiments, le renouvellement des infrastructures informatiques, ainsi que l'acquisition de divers outils indispensables à l'exécution des tâches publiques (dénouement, entretien des forêts, etc.). Sans oublier la rénovation de nos chalets d'alpages ou encore les projets d'intérêt public comme l'aménagement du cimetière d'Arzier ou la création de divers cheminements piétonniers.

Terminons cette brève rétrospective par le chapitre des finances. Ces dernières sont sources de nombreuses préoccupations et sont considérées comme l'élément central permettant de définir notre politique en matière d'investissement. C'est donc avec satisfaction que nous relevons une faible augmentation de la dette malgré un réel effort sur les investissements et sur l'entretien de notre patrimoine. Et de souligner que le taux d'imposition est resté inchangé au cours de cette législature.

Quelle qu'ait été la difficulté dans la réalisation de ces nombreux projets, la Municipalité a toujours travaillé avec pour objectif le bien commun et surtout l'entretien d'un patrimoine de qualité.

Conseil communal du 7 décembre 2020

Préavis municipal n° 15/2020: Budget 2021

- **Accepté**

Préavis municipal n° 16/2020: Demande de crédit de CHF 470'000.-TTC pour la revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant

- **Refusé**

Préavis municipal n°17/2020: Demande de crédit de CHF 300'000.-TTC pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées du Croue

- **Accepté**

Réponse au postulat Grandjean: Postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité « de quitter le RAT et de créer une nouvelle structure d'accueil en partenariat avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement »

- **Accepté**

Conseil communal du 15 février 2021

Préavis municipal n° 01/2021: Demande de crédit de CHF 32'320.— TTC pour l'acquisition de 11 modules containers Moduliso 618 d'occasion

- **Accepté**

Préavis municipal n°02/2021: Demande de crédit de CHF 182'000.— TTC pour la réalisation de divers travaux au CCS (Informatique, alarme incendie, exutoire de fumée et remplacement des chaises de manifestations)

- **Accepté**

Préavis municipal n°03/2021: Demande de crédit de CHF 192'000.— TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)

- **Accepté**

Préavis municipal n°04/2021: Demande de crédit de CHF 34'000.— TTC pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir d'Arzier-Le Muids

- **Accepté tel qu'amendé**

Préavis municipal n°05/2021: Demande de crédit de CHF 27'000.— TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures

- **Accepté**

Élections communales 2021

7 mars 2021 : 1er tour d'élection

Conseil communal (55 sièges) & Municipalité (5 sièges)

28 mars 2021: 2ème tour d'élection

Conseil communal & Municipalité

Délai d'inscription pour le 2ème tour - mardi 9 mars à 12 h 00 !

25 avril 2021: 1er tour d'élection

Suppléants Conseil communal (11 sièges) & Syndicature

16 mai 2021: 2ème tour d'élection

Syndicature

Pour chaque scrutin, vous recevrez votre matériel de vote. Veuillez lire attentivement les instructions !

Nous vous rappelons que si vous retournez votre enveloppe de vote par voie postale, **celle-ci doit parvenir au Greffe municipal au plus tard le vendredi avant le scrutin ! Attention à l'affranchissement et au jour de l'expédition !**

Vous avez aussi toujours la possibilité de :

- glisser votre enveloppe de vote dans une des boîtes aux lettres « Votations » à Arzier ou à Le Muids **jusqu'au dimanche du scrutin à 10 h 00.**
- vous rendre au bureau de vote; Administration communale, Rue du Village 22 à Arzier le dimanche du scrutin de **9 h 00 à 10 h 00.**

En cas de questions, vous pouvez contacter le Greffe municipal au 022 / 366 87 87.

VOTER
C'EST
SIMPLE



Introduction d'un macaron pour l'accès au site



L'accès aux infrastructures de gestion des déchets, étant réservé aux habitants d'Arzier-Le Muids, la Municipalité a décidé d'introduire un système de macaron donnant accès au site de la déchetterie.

Dite autorisation sera jointe à la facture annuelle qui vous est adressée courant juin et sera renouvelée chaque année.

Ce macaron devra être placé visiblement sur le parebrise des véhicules lorsque ces derniers sont sur le site de la déchetterie et devra être présenté au responsable en cas de demande.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Le service des bâtiments et déchetterie
batiments.dechetterie@arzier.ch Tél 022 / 366 87 77 – Nat 079 / 764 99 67

Horaire déchetterie communale

Hiver

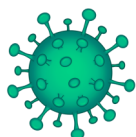
du 1er novembre au 31 mars

Mercredi : 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00
Samedi: 13 h 00 à 17 h 00

Eté

du 1er avril au 31 octobre

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00



Merci de respecter les distances et de porter un masque sur le site !

Cantine communale



Danse

Chouettes moments
d'échange

**Repas
délicieux**



Jeux

Bricolages



...Voilà le programme du restaurant scolaire...



...Les inscriptions pour la rentrée 2021-2022 sont
ouvertes...



Vous n'avez pas de solution de garde pour les repas de midi, vous souhaitez avoir
moins de stress ou simplement avec avoir un peu de temps pour vous ?

PROFITEZ...



Vos enfants sont les bienvenus les lundis, mardis, jeudis et vendredi, toute la
semaine ou quelques jours et nous proposons aussi des dépannages ponctuels.



Salade de citrouille
Soufflé de porc aux champignons
Pommes sautées
Petits pois de carottes
Yaourt nature et ses fruits de jour

Salade de lentilles vertes
Ravioli aux épinards
Sauce tomate au basilic
Salade verte
Yaourt aux fruits

Salade de carottes
Pommes sautées
Carottes
Haricots verts
Fest de jour



Vous souhaitez inscrire votre enfant ou avoir plus de renseignements ?
N'hésitez plus, contactez-nous soit par mail à cantine@arzier.ch ou par
téléphone au 079/177.46.16

Bibliothèque communale

Vous aimez lire ?

Vous avez entre 0 et 99 ans ?

Venez nous rendre visite à la bibliothèque.

Nous sommes ouverts les
lundis, mardis et jeudis de 15h00 à 18h30.

Nous avons dans nos rayons des livres pour
tous les âges et pour tous les goûts !

Frs 20.— à l'inscription et ensuite
Frs 10.— par année de cotisation.

Vous avez la possibilité d'emprunter jusqu'à 5
livres simultanément pendant 3 semaines.

Au plaisir de vous rencontrer!
Les bibliothécaires,
Isabelle Menoud et Mireille Vietti

Bibliothèque Litou

Rue du Village 30 - 1273 Arzier-Le Muids

bibliotheque@arzier.ch

Tél : 022 / 366 27 11

Le Jardin d'enfants communal



Nous accueillons vos enfants dans un **nouveau local** complètement
aménagé et adapté, au 2^{ème} étage du CCM.

**Tous les matins de 8h45 à 11h45
ainsi que les mardis et jeudis après-midis de 14h00 à 17h00.**

Sorties en forêt, exploration de la nature, ateliers de cuisine, de motricité et
beaucoup de bricolages sont au programme.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'équipe éducative !



022 / 366 74 24 ou jde@arzier.ch

...la Nurserie - Garderie « Le Relais des Mômes » ?

L'équipe du Relais des Mômes vous présente les locaux qui sont utilisés depuis la rentrée d'août. Sur chaque groupe, les enfants y trouvent une structure de motricité. Permettre aux enfants de bouger et d'expérimenter leurs capacités motrices est au cœur de nos actions pédagogiques. Nous profitons également de la forêt toute proche pour profiter de la nature et du grand air.

Le Relais des Mômes fait partie de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) rattaché au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT).



Le Relais du Bas – Nurserie (fin du congé maternité jusqu'à 18 mois)

Le Relais du Bas – Trotteurs (18 mois jusqu'à 30 mois)



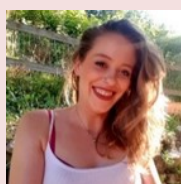
Le Relais du Haut – Moyens (30 mois jusqu'à l'entrée à l'école)

Et voici l'équipe du Relais des Mômes qui accueille vos enfants :

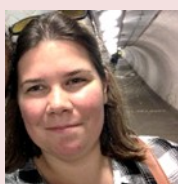
Nurserie



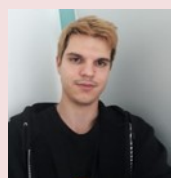
Véronique



Melissa



Céline



Adriano

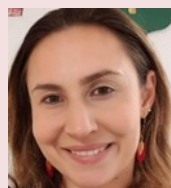
Magali Gabus
Directrice pédagogique



Trotteurs



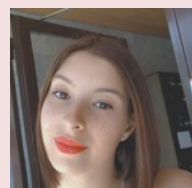
Jennifer



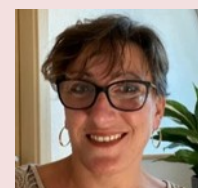
Priscila (+ nurserie)



Fanny

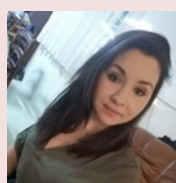


Beatriz

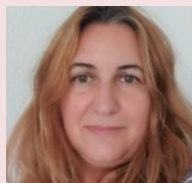


Natacha

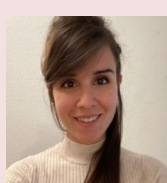
Moyens



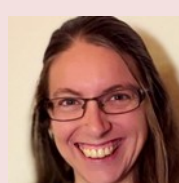
Marine



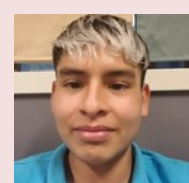
Otavia



Rachel



Gwendoline
Adjointe de direction



Matthew



Simon
(+ trotteurs)

Au plaisir de vous croiser dans les rues de notre beau village !

L'équipe du Relais des Mômes



First responders vaudois

En cas d'arrêt cardio-respiratoire ACR, chaque minute compte. Sans réanimation, chaque minute passée diminue de 10% le taux de survie. Les secours sont engagés par la Centrale 144 qui alarme et envoie sur site les services du dispositif préhospitalier (ambulance et médecin). « Les First responders » sont alertés en fonction de leur proximité et arrivent généralement sur place avant les secours professionnels. Ils interviennent en pratiquant un massage cardiaque et une défibrillation. Réduire le délai entre la survenue de l'ACR et l'initiation du massage cardiaque étant le challenge dans ces situations, leur intervention est essentielle et contribue à réduire la mortalité de ces événements.

« Le First responders » est une personne bénévole, majeure, titulaire d'une formation de base à la réanimation (BLS-AED), et qui dispose d'un smartphone où elle aura installé l'application « First responders Vaud ». Cette personne peut être professionnel (-le) de la santé mais aussi policier (-ère), employé (-e) de commune, pompier (-ère), ou profane en matière de soins, sous réserve de la formation (BLS-AED valide).

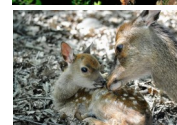
Vous voulez devenir « First responders » ? Vous trouverez toutes les informations utiles sur : www.vd.ch/first-responders, vous pouvez les joindre au 021 / 316 89 90 ou par courriel à : info@first-responders-vd.ch.



Tenue des chiens en laisse

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent les **tenir en laisse du 1er avril au 15 juillet** en forêt, lisière et prairies attenantes (ainsi que dans les pâturages occupés par du bétail) conformément à la RLFaune.

Merci de respecter la faune locale et sa reproduction.



Bois de feu

Vous pouvez passer commande auprès du Service forestier au 022 / 366 87 78 ou à : forets@arzier.ch ou sur [www.arzier.ch/guichet virtuel/commande de bois de feu](http://www.arzier.ch/guichet_virtuel/commande_de_bois_de_feu).



T'oublies rien ?

Derrière un déchet il y a toujours une personne.
Et si personne ne laissait de déchets derrière soi...

Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois CBOVD, www.cbovd.ch

Route des Montagnes

Nous vous rappelons que la route est:

FERMÉE à la circulation du 1er janvier au 31 mars (sauf service forestier)

OUVERTE à la circulation jusqu'au parking des Orgères
du 1er avril au 31 décembre.

OUVERTE à la circulation jusqu'au parking du Marais Rouge
du 1er juin au 30 novembre.

En dehors de ces ouvertures temporaires, la Route des Montagnes est fermée à la circulation (sauf autorisations spéciales délivrées par l'autorité compétente).

Les déchets en forêt... c'est interdit !

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt: les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées, les déchets comestibles crus ou cuits (reste de repas, épluchures diverses, etc.) ou encore des sacs poubelles remplis de diverses denrées.

Les déchets végétaux peuvent être déposés à la déchetterie communale et les déchets de cuisine, dans les containers bruns prévus à cet effet. Vous pouvez également faire votre propre compost à la maison si vous avez de la place.



Ils sont nés... en 2020

Roussillon Charlotte née le 4 janvier
Ducrest Loris né le 21 janvier
Wahli Arya née le 7 février
Tur Sydney né le 15 février
Michel Louis né le 2 mars
Poltera Reto né le 3 mars
Khalfaoui Elisha née le 18 mars
Affentranger Aurel né le 28 mars
Reis Machado Sergio né le 9 avril
Hobrecker Cillian né le 28 avril
Vostrjakov Mylo né le 29 avril
Picamilho Soares dos Reis Eva née le 24 mai
Riedo Dorian né le 10 juin
Sautière Paul né le 16 juin
Wyssen Kheo né le 30 juin
Götschin Eléa née le 11 juillet
Chappot Antoni né le 13 juillet
Loup Maily née le 8 août
Herren Margaux née le 26 août
Oberson Timothy né le 4 septembre
Sanga Nina née le 5 octobre
Gonçalves Rodrigues Emy née le 13 octobre
Piechaud Abigail née le 21 novembre
Zanchiello Timéo né le 2 décembre

**Nous souhaitons beaucoup
de bonheur à tous ces petits
Brénards et Raffis !**

Ils nous ont quittés... en 2020

Emery Claude-Alain décédé le 8 février
Ruffet Isabelle décédée le 9 février
Chamberod Rémi décédé le 11 avril
Haenni Sarah décédée le 15 avril
Altenburger Hermenegilda décédée le 20 mai
Altenburger Jules décédé le 20 mai
Mercier Antoinette décédée le 3 juin
Renfer Adrian décédé le 7 juin
Seliner Jacques décédé le 14 juin
Baumgartner Elisabeth décédée le 26 juin
Lalev Nikolay décédé le 26 juin
Lescaudron Patrice décédé le 27 juillet
Beare Charles décédé le 11 août
Dessarzin Max décédé le 1er septembre
Badan Maryse décédée le 30 septembre
Bersier Stéphanie décédée le 4 octobre
Chessex Edgar décédé le 9 octobre
Lehmann Hans décédé le 17 décembre

**Une pensée émue pour
leurs familles et amis....**



Carte journalière CFF à CHF 45.-

Disponibilité: www.arzier.ch

Réservation: 022 / 366 87 87

Retrait: Administration communale

Ces cartes sont impersonnelles et valables sur tout le réseau couvert par l'abonnement général CFF le jour de la date pré-imprimée. Vous pouvez ainsi voyager dans toute la Suisse pendant 24 heures en 2ème classe (seules quelques compagnies privées font exception). Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif pour bénéficier de cette offre.

Les cartes ne sont ni reprises ni échangées.

Faire un camp tout près de chez moi ?

La Colonie Vivre, située dans les hauts d'Arzier, accueille des enfants de tout horizon, âgés de 7 à 12 ans, pour trois camps inoubliables et remplis de surprises. Sur cette belle propriété, on y trouve plusieurs terrains de jeux, des coins de détente et même une piscine.

Camp 1 (7-10 ans) : du samedi 3 juillet au dimanche 11 juillet
Camp 2 (8-11 ans) : du samedi 17 juillet au dimanche 25 juillet
Camp 3 (9-12 ans) : du samedi 31 juillet au dimanche 8 août

Pour en savoir plus, pour voir le déroulement des camps en vidéo et pour trouver les inscriptions, une seule adresse :

<https://enfants.jabsuisseromande.ch>





Chapelle catholique de St-Cergue
Ch. de la Chapelle 6, St-Cergue

Calendrier des messes :

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue>

communaute.st-cergue@cath-vd.ch



**FINI L'HIVER,
LE PRINTEMPS EST LÀ !**

Comme dans la nature, le JARDIN MALIN redémarre doucement dès la fin mars. Voilà une opportunité pour se régénérer après l'hiver.

Réinventer la convivialité, en plein air, en maintenant la distanciation sociale et en respectant certaines règles en vigueur – c'est possible !

Venez nous aider sans engagement. Creusons ensemble les dernières tranchées du mandala. Apportez-nous vos plantons surnuméraires. Nous vous en serons reconnaissants.

Rendez-vous sur place tous les samedis après-midi comme d'habitude.

Pour plus d'info, appeler ou envoyer un SMS au 079.478.26.11
www.jardinmalin.ch

Café - Restaurant Le Tivoli

**Soutenons
nos
restaurants
en
commandant
à
l'emporter !**

HORAIRE : 11H30 À 18H30 18H30 À 20H30

lundi fermé

Café restaurant
BISTROT - RESTAURANT

Réservez au 022.366.15.76

Auberge de l'Union

TAKE-AWAY

COMMANDE AU 022 366 19 42

Du lundi au vendredi
les midis de 11h30 à 13h00
les soirs de 18h00 à 20h00

